



Comité Départemental de Tir à l'Arc
CHARENTE MARITIME

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC ***
LIGUE DU POITOU - CHARENTES

COMITE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME (CD17)

Siège Social : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères

Convocation à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de tir à l'arc de Charente Maritime 2014

Surgères, le 25 septembre 2014

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Président(e)s de Club de la Charente Maritime

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Monsieur Philippe Bouclet, Président de la FFTA
Madame La Présidente de Ligue
Monsieur le Responsable de Ligue des Labels
Monsieur Philippe Ortuno, Conseiller Technique de la Ligue
Mademoiselle Déborah Courpron, ADS
Madame Jacquotte Grosjean, vérificateur aux comptes
Monsieur Jean-Louis Ruault, vérificateur aux comptes

Vous êtes cordialement invités, ainsi que les licenciés de votre club qui le souhaitent, à participer à l'Assemblée Générale 2014 qui se tiendra le :

Samedi 18 octobre 2014 à 10 h 30
à Rochefort - Palais des Congrès - salle 109
Avenue Charles de Gaulle

Ordre du jour : 10h30 Accueil des participants

11 h CNDS
12 h Récompense aux récipiendaires des podiums
Remise des labels (Aytré, Oléron et Rochefort)
12H30 Apéritif - Déjeuner

14 h Assemblée Générale

- Approbation du procès verbal de l'AG 2013
- Rapport moral de la Présidente

Siège Social : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères - Tél : 05 46 42 62 85

email : president@tiralarc17.fr - site Internet <http://tiralarc17.fr>

- Rapport global d'activité de l'exercice écoulé
- Rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes (Jacquotte Grosjean - Jean-Louis Ruault)
- Nomination des vérificateurs aux comptes au titre de l'année 2015.
- Rapport de la commission sportive et des s/commissions par leurs responsables respectifs
- Rapport de l'ADS

- Programme prévisionnel des actions à engager
- Cotisation départementale
- Budget prévisionnel
- Interventions des personnalités présentes

- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale

Rappel concernant la convention des feux chronotir, pour la saison 2015, il vous est demandé de la remettre le jour de l'AG à la Trésorière, accompagnée du chèque de caution : celui de 2014 vous sera restitué en retour. Vous trouverez la convention sur le site du CD <http://tiralarc17.fr>. Le dispositif concernant le détecteur de métaux est identique.

Ci-joint, un pouvoir, en cas d'absence à remettre à un membre de votre club.

S'agissant du déjeuner, un courrier vous sera adressé prochainement.

Nous comptons sur votre présence. Cordiales salutations sportives,

La Présidente



Geneviève Freund

PJ : 1 procuration



POUVOIR

Assemblée Générale ordinaire du CD17
du samedi 18 octobre 2014

Je soussigné(e)

président(e) du club de

donne procuration à

adresse.....

N° de licence

pour représenter mon club.

Fait à le 2014

Signature